



MUNICIPALITÉ
DE
1325 VAULLION

PREAVIS MUNICIPAL N° 2020/01

"Achat d'un nouveau véhicule communal"

Pour la séance du Conseil communal du 26 mars 2020

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. But

Le présent préavis a pour but de requérir du Conseil communal son autorisation pour l'achat d'un nouveau tracteur communal. Coût de l'achat CHF 52'000.00.

II. Rappel

Le tracteur acquis en 2009 montre depuis quelques mois des signes de vieillesse et va au devant d'importants frais d'entretien.

III. Objectif

Par l'achat d'un nouveau véhicule communal similaire à l'actuel, nous voulons nous éviter des frais importants et avoir un outil de travail fonctionnel.

Le coût d'achat s'élève à CHF 52'000.00, reprise de l'ancien véhicule comprise.

Le nouveau véhicule est un tracteur McCormick X4-50, vendu par la maison Christian Ogay à Croy.

Les agrégats actuellement utilisés sont adaptables à ce véhicule.

IV. Commentaire

La Municipalité estime qu'il est opportun de changer ce véhicule car sa valeur de reprise est encore intéressante. Ce tracteur est principalement utilisé pour le déneigement et salage. De ce fait, il souffre beaucoup sur son état général et sur sa mécanique. Avec près de 5'000 heures au compteur, nous jugeons qu'il est préférable de réinvestir sur un nouveau modèle.

V. Conclusions

La Municipalité propose au Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil,

- vu le préavis municipal n° 2020-01 relatif à l'achat d'un nouveau tracteur communal
- ouï le rapport de la Commission désignée pour l'étude de ce projet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

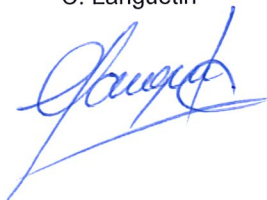
Décide:

- d'autoriser la Municipalité de procéder à l'achat d'un nouveau véhicule communal pour un montant de CHF 52'000.00
- de financer cet achat par la trésorerie courante
- de porter cet investissement au bilan cpte n° 9146
- d'amortir cet achat en 8 ans, soit CHF 6'500.00/an
- de relever la Commission de son mandat

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 9 mars 2020.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic
C. Languetin



La Secrétaire
V. Meyer

